

## 6 - Versement d'une première tranche de subvention aux associations culturelles dans le cadre de leur conventionnement pluriannuel

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur** : La Ville a instauré, depuis deux ans, une politique de conventionnement pluriannuel afin de renforcer son partenariat avec des artistes professionnels et les associations installés sur son territoire. La Ville de Besançon soutient à ce titre la création et la diffusion dans les domaines de la musique, du théâtre, de la danse, du spectacle, des arts plastiques et du cinéma.

Il est proposé d'allouer une première tranche de subvention aux associations culturelles conventionnées afin de leur permettre un meilleur fonctionnement en ce début d'exercice. Cette première tranche est calculée à hauteur de 50 % du montant de base fixé dans leur convention :

	Conventionnement	Montant de la subvention de base	50 % du montant de la subvention de base
Le Bastion	Triennal 2009-2011	27 000 €	13 500 €
Aspro Impro	Triennal 2009-2011	26 000 €	13 000 €
Na	Triennal 2009-2011	30 000 €	15 000 €
Alcyon	Triennal 2009-2011	6 000 €	3 000 €
La Grave et Burlesque Equipée du Cycliste	Triennal 2009-2011	6 500 €	3 250 €
Mala Noche	Triennal 2009-2011	6 500 €	3 250 €
Tricyclique Dol	Triennal 2009-2011	5 000 €	2 500 €
Sauf'Art Le pavé dans la mare	Triennal 2009-2011	22 000 €	11 000 €
APACA	Triennal 2009-2011	6 500 €	3 250 €
Tétraktys	Triennal 2009-2011	6 000 €	3 000 €
Cirque Plume	Triennal 2009-2011	80 000 €	40 000 €
Les Intempestifs	Triennal 2009-2011	17 000 €	8 500 €
Orchestre d'Harmonie Municipal (hors école)	Triennal 2010-2012	29 900 €	14 950 €
BAL	Biennal 2010-2011	5 000 €	2 500 €
		<b>TOTAL</b>	<b>136 700 €</b>

### Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de ces subventions et à autoriser M. le Maire à signer les avenants correspondants.

En cas d'accord, la dépense totale, soit 136 700 €, sera imputée au chapitre 65.30/6574 CS 41000.

«**M. Pascal BONNET** : Vous êtes allé un peu vite, je voulais juste dire que suite au débat culture où nous nous sommes abstenus, nous allons nous abstenir sur les points 6 et 8 qui sont en lien avec les débats en question».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions du Groupe UMP et Apparentés : M. ROSSELOT, M. BONNET, M. OMOURI (2), Mme PEQUIGNOT et M. GIRERD), décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

M. GIRARD n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 27 janvier 2011.